

## EMPLOYEUR DE SALARIES AGRICOLES MSA du LIMOUSIN

► Le TESA : Titre Emploi Simplifié Agricole

Un dispositif simplifié de déclaration des salariés embauchés sous contrat à durée déterminée de 3 mois maximum

Pour vous aider à remplir le volet paie du TESA, nous vous communiquons :

■ le montant du SMIC horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : **10,03€**

■ le taux à appliquer par activités d'entreprises pour le calcul des cotisations et contributions :

• **Sur la ligne E**, pour le calcul des cotisations maladie, vieillesse, retraite complémentaire, CEG, ANEFA, AREFA et CSG déductible

Activité	Ligne E Salarié domicilié fiscalement en France A/C du 01/01/2019	Ligne E Salarié domicilié fiscalement à l'étranger A/C du 01/01/2019
110 Cultures spécialisées, arboriculteur, maraîchage	18.881	17.70
130 élevage spécialisé gros animaux	18.881	17.70
140 élevage spécialisé petits animaux	18.881	17.70
150 établissement entraînement	18.771	17.59
180 cultures et élevages non spécialisés	18.881	17.70
190 viticulture	18.881	17.70
310 sylviculture	18.781	17.60
330 exploitation de bois	18.781	17.60
400 ETA affilié à la CAMARCA	18.881	17.70
410 Entreprises paysagiste affiliées à la CAMARCA	18.881	17.70
510 Artisans ruraux	18.771	17.59
910 Jardiniers, Jardiniers gardes de propriété, Gardes	18.771	17.59
CUMA	Se référer à l'activité de la CUMA	

- **Sur la ligne F**, pour le calcul des contributions CSG et CRDS non déductibles.  
*Les salariés non domiciliés fiscalement en France ne sont pas redevables de ces contributions.*

Activité		Ligne F Salarié domicilié fiscalement en France
110	Cultures spécialisées	2,849
130	élevage spécialisé gros animaux	2,849
140	élevage spécialisé petits animaux	2,849
150	établissement entraînement	2.849
180	cultures et élevages non spécialisés	2,849
190	viticulture	2,849
310	sylviculture	2.849
330	exploitation de bois	2,849
400	ETA affilié à la CAMARCA	2,849
410	Entreprises paysagiste affiliées à la CAMARCA	2,849
510	Artisans ruraux	2,849
910	Jardiniers, Jardiniers gardes de propriété, Gardes forestiers	2,849
	CUMA	Se référer à l'activité de la CUMA

- ▶ **Les taux de Prévoyance AGRICA ne sont plus intégrés automatiquement car il n'y a plus d'adhésion automatique auprès de ce partenaire.** Il conviendra de les réintégrer le cas échéant et donc de modifier le taux d'appel des cotisations sur la ligne E
- ▶ Les cotisations « complémentaire frais de santé », ne sont pas intégrées dans le détail ci-dessus. Il conviendra dans l'hypothèse où le salarié est redevable de ces cotisations de modifier le taux d'appel des cotisations sur la ligne E.
- ▶ **CSG/ CRDS :** Pour simplifier vos calculs, les taux ci-dessus, intègrent la réduction d'assiette de **1.75%** pour la CSG/ CRDS.